

Élections en Afrique: enjeux démocratiques et quête de sens

AGBENOKO Donyo Koffi

Maître-Assistant en Ethique et Philosophie politique

Université de Kara, Togo

adoko15@yahoo.fr

AZIALE Komlan Agbetoézian

Maître-Assistant en Philosophie politique et sociale

Université de Kara, Togo

azialeexauce@gmail.com

Résumé

Le monde contemporain a consacré les élections comme un principe régulateur de la vie politique et un indice de légitimité démocratique. Les élections sont donc un critère fondamental de vitalité démocratique d'un État. Autrement dit, c'est à l'aune de la transparence, de l'équité qu'elles confèrent qu'un État est qualifié de démocratique ou non. Les États de l'Afrique noire francophone, à la faveur de la chute du mur de Berlin, et du discours de la Baule, vont se lancer dans une quête démocratique à travers l'organisation des élections. Celles-ci ont en pour finalité de conférer un élan de légitimité et de vitalité démocratique à ces États nouvellement engagés dans ce processus. Cependant, les élections suffisent-elle à faire sens ? N'existe-t-il pas d'autres mécanismes à travers lesquels la démocratie africaine se dit et se vit ? Ce texte apporte des réponses à ces interrogations.

Mots clés : *Afrique, démocratie d'opinion, élection, participation, vitalité démocratique*

Abstract

The contemporary world has established elections as a regulating principle of political life and an index of democratic legitimacy. Elections are therefore a fundamental criterion for the democratic vitality of a state. It is in terms of the transparency, the fairness that elections confer that a state is classified as democratic or not. The states of French-speaking black Africa, thanks to the fall of the Berlin Wall and the speech of La Baule, will embark on this democratic quest through the organization of elections. The purpose of these elections was to give a boost of legitimacy and democratic vitality to those states newly engaged in this process. However the elections are enough to make sense? Are there no other mechanisms through which African democracy is expressed and experienced? This text provides answers to these questions.

Keywords: *Africa, democracy of opinion, election, participation, democratic vitality*

Introduction

Les années 1990, à la faveur de la chute du mur de Berlin, de l'épuisement des pouvoirs dictatoriaux et des régimes communistes, ont inauguré la vague de démocratisation en Afrique francophone. Cette nouvelle ère démocratique redéfinit les enjeux du pouvoir à travers une compétition politique pacifique sous forme d'élection. Celle-ci s'appréhende comme un outil de désignation des gouvernants et apparaît comme « un substitut au tirage au sort, au hasard ou aux prédictions des oracles, à l'hérédité ou à la cooptation, une alternative viable à l'auto désignation » (D. Kokoroko, 2009, p.115). L'élection apparaît ainsi comme un instrument de régulation de la vie politique. Elle est même le symbole d'une vitalité démocratique. On ne peut donc pas penser une démocratie sans l'organisation des élections à échéance régulière. Comme l'« une des poutres maîtresses de tout régime démocratique » (D. Kokoroko, 2009, p.115), l'élection devient un outil de participation mis à la disposition des citoyens, leur conférant ainsi un pouvoir de sanctionner les gouvernants sur leur gestion des affaires publiques ou de leur renouveler leur confiance.

Ce décor opératoire que confèrent les élections atteste d'une nouvelle vision et témoigne d'une mutation politique que l'Afrique noire francophone a connu ces dernières années. Cependant, les élections démocratiques suffisent-elles à faire sens aujourd'hui en Afrique ? Sont-elles véritablement capables d'y réguler efficacement la vie sociale et politique ? N'y faut-il pas prendre en compte d'autres critères normatifs comme nouveaux outils de légitimation démocratique ? Comment comprendre ces nouvelles modalités de quête de sens démocratique en Afrique aujourd'hui ?

L'objectif de cet article est de montrer qu'au-delà de l'organisation des élections comme outil de légitimation politique, l'Afrique a besoin d'autres mécanismes de régulation pour faire sens. Mieux, on ne peut pas aujourd'hui réduire la démocratie en Afrique à

l'organisation d'élections, qu'elles soient transparentes ou libres. La démocratie africaine a besoin d'une participation effective des citoyens à tous les échelons de la vie politique à travers le respect des normes qui font sens. Avant d'appréhender tous les contours de la question du sens des élections en Afrique, sa vitalité démocratique, comme une légitimation politique, est une évidence sur le continent.

1 -Élection en Afrique : expression d'une vitalité démocratique

Depuis Max Weber, la construction de l'État moderne a permis une légitimation de l'agir « légal-rationnel » – au détriment des légitimités « traditionnelle » et « charismatique » – comme mode d'organisation politique du pouvoir. Cette nouvelle organisation du pouvoir dans un État démocratique donne au peuple une forme de souveraineté dans le choix de ses dirigeants. L'élection devient ainsi un mécanisme à travers lequel le peuple se voit représenté dans les diverses instances du pouvoir. De ce fait, la démocratie représentative trouve, dans les élections, une instance de légitimation politique. Mieux, l'élection est perçue à la fois comme le mode le plus légitime de désignation des représentants du peuple, mais aussi comme « le mode le plus habituel, le plus légitime de participation politique » (Duhamel et Meny, 1992, p.705). La démocratie, du coup, est analysée à l'aune de la périodicité des élections, au point où aujourd'hui, une confusion s'établit entre les concepts de « démocratie » et d'« élection ». L'expression « démocratie électorale » est le témoignage de cette confusion. Quoi qu'on dise, en Afrique, la démocratie électorale constitue une expression à la mode.

Dans ce sens l'organisation des élections devient un critère d'évaluation de la vitalité démocratique. Cette vitalité démocratique s'est observée en Afrique à partir des années 1990. Concrètement, « depuis que l'aigle de Bucarest - relayé par le Zéphyr de La Baule – a déraciné quelques cocotiers, » (H. Lelievre, 1998, p.20), une grande avancée s'est observée à travers les élections disputées en

Afrique noire francophone. On constate une ouverture des pouvoirs politiques au plus grand nombre d'acteurs à travers le mécanisme électoral, loin des années de coups d'États et de dictatures comme mode d'accession et de conservation du pouvoir en Afrique. Avec l'expérience des élections organisées à temps réguliers dans nombre de pays, le processus démocratique est en train de se construire et de se transformer durablement sur le continent. Parlant des élections disputées en Afrique ces dernières années, D. Kokoroko (2009, p.116) a pu affirmer qu'elles

attestent ainsi de l'évolution des comportements politiques et d'une nouvelle vision du politique. Bien entendu, (...) les élections n'en sont pas moins, quelles que soient leurs limites, une condition nécessaire du développement démocratique.

Depuis les années 1990, les élections ont été célébrées dans nombre de pays africains à travers les Constitutions nouvellement rédigées comme gage d'une avancée démocratique. Le droit électoral est largement consacré et fétichisé dans plusieurs actes juridiques dans nombre de pays comme droits démocratiques majeurs des citoyens. Comme tel, ce droit est indissociable de la liberté inconditionnelle dont dispose chaque citoyen de tenir une opinion politique. Il s'agit d'un droit absolu qui ne peut être dérogé, restreint ou entravé en aucune manière, au risque de porter atteinte à la crédibilité même des élections, et par ricochet à la légitimité des représentants. En d'autres termes, l'élection, qui constitue l'instrument légitime et légal d'accession au pouvoir politique, permet en même temps d'attester de l'évolution de la société démocratique.

À ce titre, les élections, libres et équitables, sont un instrument de régulation de la vie politique et favorisent une pacification de la société. C'est le moyen par lequel les citoyens déterminent leur(s) chef(s) de gouvernement, les représentants au

parlement et au gouvernement local afin de légiférer et d'adopter des politiques qui ont un impact sur leur qualité de vie. Pluralistes, elles offrent opportunément aux citoyens un pouvoir de choisir entre divers acteurs en compétition, permettant une conversion des États aux vertus du gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. C'est dire que l'élection pluraliste est aujourd'hui indispensable comme instrument de mesure de légitimation des gouvernants. Comme un instrument de la compétition pour le pouvoir, elle permet en même temps d'attester de l'évolution d'une société démocratique. Aussi devient-elle un mode normal d'expression du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Elle constitue un outil politique majeur de cohésion sociale en Afrique, à condition qu'elle soit organisée de manière libre et équitable.

Cette idée trouve un écho favorable auprès de Meledje (2009, p.144) qui affirme que « c'est peut-être par l'élection, dont la crédibilité est jugée à l'épreuve du contentieux, que va être recherché le fondement de la démocratie en Afrique ». Cette confiance à l'élection comme gage de cohésion et de ciment démocratique en Afrique exige de la préserver afin de lui donner une caution légitime. Dans ce sens, Abdoul Karim SAIDOU (2017, p. 10) pense que

Les élections contribuent à la transformation de l'espace public en Afrique. Le citoyen dispute de plus en plus aux élites la décision publique et le droit d'animer l'arène politique. La gestion des affaires publiques n'est plus le monopole de la puissance publique et est devenue même, dans des contextes de crise, l'affaire de la rue. Les élections entretiennent ainsi l'idéal démocratique en augmentant l'influence politique des citoyens.

Cependant, si les élections sont un outil majeur de régulation de la vie politique et un instrument de cohésion sociale, ces dernières années, la situation politique est assez révélatrice d'élections tronquées et manipulées, sources d'instabilité et de crise majeures en Afrique. En cette occurrence, les élections n'ont pas toujours comblé les attentes démocratiques des citoyens. Cette vacuité démocratique, consubstantielle aux manipulations et aux trucages électoraux, a consacré une grève électorale qui s'observe à travers une passivité électorale, des abstentions massives et au vote blanc, a porté un coup dur à l'élan démocratique en Afrique ces derniers temps. Cet inactivisme électoral s'observe par une passivité vis-à-vis des modes traditionnels de participation politique comme le vote. En définitive, aujourd'hui, l'opération électorale proprement dite ne suscite plus d'intérêt et ne révèle aucun sens.

Selon Abdoul Karim SAIDOU (2017, p. 8),

L'expérience montre que les élections ont un effet ambigu sur la consolidation démocratique. Si d'une part elles renforcent la diffusion du référentiel démocratique dans les sociétés africaines, il n'en demeure pas moins d'autre part, qu'elles entretiennent la domination néopatrimoniale dans l'espace public. En effet, à travers le clientélisme politique et la corruption qu'elles secrètent, les élections renforcent la crise de gouvernance dans les États africains. Cette double fonction complexifie l'articulation entre vote et démocratie en Afrique.

2. Grève électorale en Afrique : une atteinte démocratique

Au regard de ce qui précède, il est important de retenir que les élections constituent un des piliers de démocratisation, du moment où elles sont des canaux par lesquels populations jouissent des droits consacrés par la déclaration universelle des droits de l'homme de choisir librement leurs représentants. Bien que la démocratie ne s'y résume pas, elles sont le fondement du contrat social par lequel les dirigeants élus acquièrent la légitimité de gouverner qui leur est octroyée par les électeurs. Vu son importance dans les sociétés démocratiques actuelles, il est absurde de constater un refus, voire une négation du principe électoral comme mode politique de participation et de gestion de la société. Ce soupçon généralisé à l'endroit des élections, en Afrique notamment, est lié au fait qu'elles sont organisées souvent, selon Abdoul Karim SAIDOU (2017, p. 15) « dans des contextes conflictuels et des conditions de transparence douteuses, malgré l'existence de standards universels en matière d'élections auxquels les États ont adhéré ».

En effet, il s'est observé ces dernières années, dans nombre de pays africains, une grève électorale relative à la participation des citoyens au suffrage universel. Celle-ci se manifeste par un taux d'abstention très élevé, et plus généralement par une passivité des citoyens au processus électoral dans son ensemble. Lorsqu'on prend l'exemple des élections législatives de 2018 au Togo notamment, le taux de participation dans la préfecture du Golfe fut de 21,07%, Lomé ; au Benin, 27,1% des citoyens ont participé aux élections législatives de 2019. Concrètement, cette grève électorale se manifeste par le faible taux des électeurs au recensement électoral et un fort taux d'abstention des électeurs le jour du vote. Ce phénomène de non-inscription laisse à penser que l'idéal démocratique est en crise. Comment expliquer autrement que des citoyens potentiels soient laissés à la marge des mécanismes de décision sinon qu'à constater que la démocratie est dévalorisée à leurs yeux puisqu'ils se détournent d'elle.

Une élection disputée à égalité de chance est, certes, le summum de la démocratie, alors qu'une élection ignorée par les électeurs qui choisissent de ne pas y participer traduit plutôt un déficit de la démocratie. Le fort taux d'abstention aux élections traduit également en Afrique une crise de légitimité de la démocratie électorale. L'abstentionnisme électoral est en passe de devenir le principal courant politique en Afrique. Comme l'affirme M. Gauchet (2000, p.176),

La démocratie triomphe. (..) Mais dans le temps même où elle s'installe dans l'incontestable, on la découvre en proie à un profond malaise. Elle se voit frappée par un mouvement de désertion civique que l'abstention électorale et le rejet du personnel politique en place sont loin de suffire à mesurer.

La démocratie, dans les États africains francophones, traverse une véritable crise de légitimité si les citoyens n'ont plus envie de participer à la procédure essentielle de son fonctionnement à travers le choix des représentants. Dans ces genres de situation, l'opinion publique s'exprime par une non-opinion. L'élection est pourtant, pour les citoyens, surtout ceux en phase de consolidation démocratique, le mode d'expression le plus culminant et le plus décisif quant au destin politique de leur nation. Le refus croissant des citoyens de participer à la prise de décision est problématique et laisse à penser que la participation électorale répond avant tout, chez le citoyen actuel, à des intérêts individualistes.

En effet, le caractère pleinement démocratique des systèmes gouvernementaux n'a été admis dans le passé qu'à compter du moment où le suffrage universel y a été généralisé. Celui-ci permet à l'ensemble des citoyens de choisir les représentants qui auront la charge de conduire les affaires de la Nation. Le pouvoir n'est donc

légitime que s'il découle de l'autorité du peuple et s'il se fonde sur son consentement. Toutefois, par les signes constants de non-participation, cette légitimité peut être remise en cause.

En réalité, dans les vieilles démocraties, le refus de vote s'explique par le fait que les élections sont perçues comme une duperie, comme un acte dépourvu de sens. Le vote n'a plus sa portée significative. Dans nos sociétés africaines en phase de confirmation démocratique, la réalité n'est pas toute autre. Longtemps sous le joug d'un autoritarisme absolu pendant la colonisation, mais aussi pendant la période des grands dictateurs qui va, pour la plupart des pays, des indépendances à la chute du mur de Berlin, l'ère démocratique avait auguré un renouveau politique à travers les élections qui consacraient des dirigeants soucieux du bien-être du peuple et plus en phase avec les réalités sociales. De fait, plusieurs facteurs contribuent à rendre le processus électoral plus crédible : la possibilité pour tous les citoyens d'y participer, la transparence à tous les niveaux du processus, la responsabilité et la crédibilité des institutions qui l'organisent. Si ces principes sont respectés, la population a confiance au processus électoral. Par contre, lorsque ces minima ne sont pas réunis, les élections, au lieu de contribuer à pacifier le lien social, devient plutôt le point de départ de la discorde.

On comprend donc pourquoi, après quelques années d'expériences de la pratique démocratique électorale, une désillusion s'est établie, et se manifeste par une grève qu'observent les citoyens face aux élections en Afrique. Les citoyens en viennent à la conclusion que le vote est incapable de résoudre les grands problèmes économiques et sociaux contemporains auxquels ils sont confrontés. Au contraire, les élections les aggravent à travers les conflits et les situations d'instabilités politiques qu'elles secrètent sur le continent. Les exemples des crises électorales de 2010 en Côte d'Ivoire, de 2005 et 2010 au Togo, de 2020 en Guinée... rendent compte de cette réalité. Si de moins en moins de gens cherchent à

adhérer aux organes qui sont les acteurs principaux du système démocratique, quelles incidences cela peut-il avoir sur la légitimité de ce système ? Comment peut-on expliquer cet inactivisme électoral attentatoire à la démocratie.

La grève électorale est une conséquence d'une méfiance à l'encontre de la démocratie et de ses potentialités. Ce désintérêt pour le vote en Afrique s'explique par le fait que les citoyens ne trouvent plus dans les élections le moyen d'expression de leurs attentes. Une première catégorie d'inactivistes trouve dans les élections et les représentants une tendance oligarchique. D'autres trouvent que les élus ne représentent pas leurs intérêts, mais des intérêts d'une classe bien précise : celle des privilégiées, des oligarques, celle du sérail. On ne peut pas continuer indéfiniment à défendre la démocratie en ignorant qu'elle ne se réduit pas à la constitution d'une classe politique, qui ne connaît que ses propres intérêts ou les intérêts des classes sociales qui l'ont fait élire.

La tendance oligarchique pour justifier le désintérêt de l'élection en Afrique n'est pas un fait nouveau. D'après B. Manin (1995, p.125),

Le gouvernement représentatif moderne constitue un régime mixte aristocratique parce qu'il donne le pouvoir réel à une élite distincte du peuple et largement autonome par rapport à lui, et démocratique parce que cette élite se constitue à travers l'élection (et la réélection éventuelle) que son pouvoir est en principe soumis aux lois qu'elle édicte (il s'agit d'un État de droit) que les gouvernés sont libres de manifester une opinion contraire à celle des gouvernements et que ceux-ci sont obligés de justifier publiquement leurs décisions.

Cette tendance oligarchique de la démocratie se manifeste par le nombre croissant d'élite dans les représentations nationales. En cela, celle-ci pose un problème de légitimité. Au sein de nos Parlements, le nombre de députés dotés d'un haut niveau d'éducation est tellement élevé que la démocratie devient une affaire de classe : la « démocratie des diplômés ». Or, comme le relève le sociologue J.A.A. van Doorn (2010, p.38), les parlementaires étaient élus « parce qu'ils représentaient quelque chose dans la société », mais aujourd'hui, ils sont devenus des « professionnels de la politique, souvent jeunes avec plus d'ambitions que d'expérience ». La tendance à considérer la fonction d'élus comme une ambition professionnelle enviable, comme un plan de carrière, et non comme un service temporaire rendu à la société pose problème. Le passage de relais se fait généralement par clan ou selon qu'on appartient au sérail.

Comme l'affirme David Van Reybrouck (2014, p.29),

Les politiciens seraient des carriéristes, des parasites, des profiteurs déconnectés des réalités, ils chercheraient à s'en mettre plein les poches, n'auraient aucune notion de vie des gens ordinaires, feraient mieux de ficher le camp.

Cet élan dynastique que prend la démocratie ne rend pas glorieuse l'audience des élections en Afrique. Puisque les électeurs se disent que ce sont les mêmes personnes, avec les mêmes noms qui, d'ailleurs, n'ont souvent pas de programme politique innovant. En d'autres termes, et selon les propos de Pascal Musulay MUKONDE (2016, p.22),

L'existence de processus électoraux n'empêche pas certaines dynasties

politiques, voire familiales, compte tenu de leur écrasante hégémonie, de perdurer, ni nombre de scrutins qui sont émaillés de violences, ni de crises postélectorales ou encore celles qui ne peuvent être résolues que par des accords insatisfaisants de partage du pouvoir ou des dialogues.

L'une des conséquences de cet élan dynastique, mieux, de l'élitisation de la vie politique est la professionnalisation de la carrière politique. Il n'est pas étonnant en Afrique de voir les mêmes individus dans les gouvernements successifs pendant des décennies. Cela a deux implications ; la première est une usurpation du pouvoir politique par un groupe d'individus qui, forts des multiples avantages, sont prêts à tout pour ne jamais lâcher prise. Les élections deviennent dans ce cas de simples formalités, surtout que les institutions chargées de les organiser apparaissent comme des coquilles vides, sinon des instruments de conservation et de légitimation de pouvoir. Dès lors, l'un des problèmes majeurs de la pratique politique en Afrique, qui se trouve être l'une des causes non négligeables de la grève électorale, c'est le manque de confiance criard des citoyens à l'endroit des institutions qui organisent la vie politique, et surtout électorale. La seconde implication, qui est la conséquence logique de la prise de conscience de la première par les citoyens, c'est le désintérêt vis-à-vis de la gestion de la chose publique.

En effet, les citoyens, prenant conscience de la vacuité de leurs suffrages, ne sentent plus le besoin de les exprimer, vu qu'ils ne sont pas vraiment pris en compte. En fait, la grève électorale n'est que l'expression d'une profonde crise démocratique en Afrique, mais aussi et surtout d'un souci avéré d'exclusion lié aux jeux politiques. C'est se sentant victime de ce jeu d'exclusion politique que l'opposition béninoise, par exemple, a appelé au boycott des élections législatives de 2019. Dans *la problématique des élections en*

Afrique : causes et manifestations des crises électorales, SERI Jean-Jacques (2016) analyse un certain nombre de causes qui font des périodes électorales en Afrique, un moment de conflits potentiels ou réels, conflits qui finissent par démobiliser les citoyens dans le désir d'expression de leurs opinions : l'inculture démocratique, l'attrait du pouvoir, la lutte pour le contrôle des structures en charge des élections, l'action néfaste de la presse étrangère, le manque de tact de la communauté internationale, le parti-pris des bailleurs des élections. On ne peut donc analyser le désintérêt des citoyens pour les processus électoraux sans prendre en compte ces causes, chacune étant déterminant selon le contexte où l'on se trouve.

3 : Repenser la démocratie africaine : au-delà des élections

Le problème qui se pose dans ce débat est de savoir si l'élection comme mode de désignation des représentants en politique est le seul mode d'expression des citoyens en la matière et si la démocratie se résume à la procédure électorale ? Il ne serait pas faux de prétendre que l'élection est un moyen d'expression des citoyens en démocratie. Cependant, si la démocratie est la participation des citoyens à la vie publique, cette participation est plus extensive que l'élection.

Les mutations contemporaines des démocraties attestent que les citoyens ne se satisfont plus exclusivement des élections. Le principe, un homme une voix, qui symbolisait la démocratie classique s'est érodé au point où on assiste en Afrique à de nouveaux principes qui font de plus en plus sens et qui envahissent l'espace public.

Contre l'apartheid et le régime politique de l'Afrique du Sud gouverné par la minorité blanche et assis sur la discrimination raciale, Nelson Mandela avait exigé de mettre en place dans son pays le principe majoritaire fondé sur le vote des noirs. Son principe était un homme, une voix, ce qui implique la reconnaissance et le

respect de l'égalité, de la dignité, de la démocratie bâtie sous le socle majoritaire. Mais aujourd'hui, la démocratie est envisagée moins comme un système majoritaire que comme un espace public ouvert, transparent et libre.

La légitimité d'un gouvernement ne se mesure plus seulement à l'aune de l'élection. Le citoyen d'aujourd'hui ne se satisfait plus de l'espace politique institutionnel (le vote), mais veut tout l'espace public. Dans son ouvrage *la démocratie inachevée*, P. Rosanvallon pense en effet que la démocratie ne se résume pas à l'élection et qu'elle ne se réduit pas à la désignation des représentants. Aussi affirme-t-il : « Le progrès de la démocratie passe par une certaine désacralisation de l'élection » et que « la reconnaissance de la complexité du peuple doit conduire à accroître ses moyens d'expression » (P. Rosanvallon, 2000, p.334).

Les peuples africains, en réalité, ne désapprouvent pas le principe de la participation massive. Seulement, ils pensent que les institutions politiques traditionnelles n'arrivent pas à apaiser leur soif d'expression démocratique. La quête de sens trouve aujourd'hui dans la démocratie d'opinion une issue très favorable en Afrique comme moyen d'apaiser la soif démocratique que l'élection n'arrive pas à éteindre. La démocratie d'opinion, comme l'explique H. M'Rad (2015, p. 94),

est un processus d'ordre spontané ou un système de débat public généralisé, entendu dans un sens très compréhensif, établi entre gouvernants et gouvernés, ou entre les gouvernés eux-mêmes, à travers la presse, les médias, les sondages ou même la rue.

L'opinion publique en réalité est un acteur et un pouvoir qui se met en scène publiquement. Elle est une jonction d'une opinion à un public. Comme un « construit social », l'opinion publique est un ensemble de déclarations collectives par lesquelles s'expriment les

réactions du public par rapport à des évènements. En ce sens, la démocratie d'opinion n'ébranle pas la démocratie représentative, mais suppose que la démocratie soit établie. Dans la « démocratie d'opinion » ou « mediatico-sondagièr », il s'agit de faire respecter les libertés individuelles, la liberté d'opinion comme un des principes universels établi par la Déclaration des droits de l'homme (article 11).

La politique est aussi un lieu d'organisation des rapports individuels dans un espace déterminé, la cité, en prenant en compte le principe d'égalité en dépit de toute diversité et dissemblance. Dans la Grèce antique, l'agora était l'espace par excellence des débats afin d'arbitrer des questions essentielles de la vie commune. Dans les démocraties contemporaines trop complexes, les citoyens n'ont matériellement pas les moyens d'une telle délibération. Mais face à l'exiguïté de l'espace qu'offre la démocratie représentative aux citoyens, ceux-ci trouvent dans la lecture des journaux, des réunions publiques de toute sorte, les débats publics à caractère culturel, politique, ou scientifique, dont la portée est relayée par les médias et surtout aujourd'hui par l'internet, des espaces de quête de sens.

Aujourd'hui la quête de sens démocratique des citoyens se résume à une affaire d'opinion qu'à une affaire de groupes politiques institutionnels (gouvernants, parlementaires, syndicats, partis politiques). En Afrique, ce qu'il faut souligner est que l'espace public, lieu de convivialité, de rencontres et de contradictions citoyennes ne se résume plus, comme dans le passé, au principe électoral. Ce n'est plus un lieu qui doit impérativement faire ressortir une majorité victorieuse et marginaliser une minorité défaite. À l'heure des réseaux sociaux, l'espace public politique en Afrique s'est désinstitutionnalisé au profit des groupes de discussion Whasapp, Facebook, Messenger. etc. L'espace public est devenu un lieu de discussion, un milieu attentif aux échanges, à la compétition entre des idées politiques, un lieu qui n'est plus l'apanage des

professionnels de la politique comme pour la mobilisation électorale ou l'organisation des joutes électorales.

La démocratie d'opinion élargit le statut du citoyen politique qui ne se réduit plus au débat électoral. Le citoyen qui occupe la scène publique n'est plus forcément celui qui s'inscrit sur les listes électorales, ni qui participe au vote, c'est-à-dire forcément attaché au processus électoral, mais qui s'engage sérieusement à travers des échanges fructueux et pragmatiques entre les individus et groupes d'associations à la vie communautaire et ses problèmes. Comme l'affirme G. Hermet (1993, p.27),

La démocratie ne peut vivre, et survivre, que si elle est portée par une expérience vécue, un consentement authentique, une responsabilité qui ne se gère pas selon le simple compte des profits et pertes. Elle n'est pas seulement une procédure électorale et une forme de gouvernement mais, aussi, un mode de vie.

En fait, la démocratie de l'opinion s'inscrit dans la logique des mutations des sociétés modernes. En passant d'un état social aristocratique à l'état social démocratique, selon les analyses de Tocqueville (1981), nous sommes passés d'une structuration organique des sociétés axée sur le gouvernement des élites à une reconnaissance à chaque individu de participer à la gestion de la vie publique. Si, pendant longtemps, les élections ont été perçues comme la voie idéale d'expression des convictions et des choix de société, aujourd'hui, nous sommes passés à une logique où l'individu cherche de plus en plus à se libérer des voies traditionnelles, d'ailleurs soupçonnées de l'emprisonner. Il veut continuer à impacter la gestion quotidienne de la vie publique à travers de nouveaux créneaux. Il y a eu une mutation dans l'organisation même de l'espace public, de plus en plus éclaté et organisé autour des intérêts catégoriels, corporatiste.

Dans ce sens, on ne s'associe aux autres que parce que préalablement, on a les mêmes préoccupations qu'on voudrait asseoir, partager, et imposer si possible à la société. L'association devient alors pour l'individu le canal par lequel il peut amplifier sa voix ; et plus l'association est grande, plus la voix porte loin. En cela, l'on ne peut dissocier la liberté de s'associer de la liberté d'expression ou d'écrire. Ouvrant une brèche dans le tome II *De la démocratie en Amérique* sur ce rapport, Tocqueville (1981, p. 627) montre l'interdépendance entre les associations et les journaux : « il existe donc un rapport nécessaire entre les associations et les journaux : les journaux font les associations, et les associations font les journaux ».

En effet, les associations, se fondant autour d'une idée, s'élargissent au fur et à mesure que les journaux en parlent. Lorsque des individus se rencontrent par exemple autour d'une opinion, ils deviennent le creuset qui s'élargit comme par ondes successives. Même si ce creuset s'élargit par la communication que les individus organisent autour d'eux, cela prend une autre envergure lorsque les journaux s'y mêlent. Il se crée alors une sorte d'espace public qui fait tache d'huile au fur et à mesure que « l'association réunit en faisceau les efforts des esprits divergents, et les pousse avec vigueur vers un seul but indiqué par elle » (A. de Tocqueville, 1981, p. 213). Et une fois les membres réunis, l'association passe à une deuxième étape, celle des actions. Il est nécessaire de préciser que même si les journaux jouent un rôle important dans le véhicule des idéaux des associations, les actions sont ce qui leur donne plus de visibilité et de réalité. Car, c'est dans ses actions que les individus voient leurs désirs réalisés et leurs buts atteints.

Aujourd'hui, avec la découverte et la multiplication de réseau sociaux dans l'espace africain, il faut reconnaître que les associations deviennent de plus en plus virtuelles et prennent de l'ampleur, donnant lieu à un espace public de plus en plus influent et capable d'impacter considérablement la vie socio-politique. Loin de se substituer aux élections, ces espaces deviennent un cadre où semble

se dérouler une partie, de plus en plus importante de la vie politique. Nul ne peut nier l'impact qu'ont eu les réseaux sociaux dans l'organisation des mouvements comme Y'en a marre au Sénégal, le Balai citoyen au Burkina Faso ... Il n'est pas question ici de nier la place des élections dans la gestion démocratique des nations, mais de reconnaître qu'on assiste à une mutation, sinon à un perfectionnement de la démocratie elle-même.

Le défi que les démocraties africaines doivent relever est celui d'un espace public libre de toute forme de pression. Car, si les citoyens sont inquiétés dans l'expression de leur opinion en plus de la difficulté qu'ils ont à se prononcer sur la gestion des États à travers des élections libres et transparentes, la démocratie se retrouve compromise. Autrement dit, dans un contexte politique où les élections tendent au fil du temps à perdre leur sens et leur portée véritablement démocratique, il est essentiel pour les États africains de créer ou de favoriser l'émergence d'un espace public qui, tout en étant un cadre favorable de la quête de sens démocratique, serve de catharsis collective qui préserve de la violence politique. Il faut une démocratie qui conserve son principe sacro-saint du respect de la majorité tout en ne perdant nullement de vue les minorités dont la reconnaissance et l'expression de l'opinion contribuent à la préservation du lien social et, par ricochet, à la réalisation d'une paix durable.

Conclusion

Indéniablement, la démocratie se vit et se légitime à travers les élections. Celles-ci renforcent la vitalité démocratique d'un État. Et, s'agissant de l'Afrique, ce dynamisme démocratique s'est observé après la chute du mur de Berlin, ouvrant ainsi la voie aux compétitions électoralistes. Malgré cette euphorie démocratique célébrée à travers les élections qui a consacré l'alternance et un horizon démocratique enchanteurs, on constate une passivité politique due au refus des citoyens de participer au processus

électoral. Ce refus porte un coup dur à la démocratie électorale en Afrique. Mieux, la démocratie fait face aujourd'hui à un certain désenchantement qui se manifeste principalement par la défiance des citoyens envers les institutions et le personnel politique, et qui s'exprime, depuis quelques années, par une désaffection croissante au processus électoral. Au final, la démocratie représentative sur laquelle repose le contrat électoral ne répond plus tout à fait aux préoccupations actuelles des sociétés contemporaines de plus en plus complexes. L'élection ne suffit plus à réaliser les compromis nécessaires et indispensables pour nos sociétés complexes.

S'il est vrai que la démocratie est consubstantielle au système représentatif, il reste que la démocratie d'opinion atteste que le processus représentatif peine à inclure en son sein toute la dimension politique démocratique et que « la démocratie excède continuellement sa définition immédiate » (Rosanvallon, 2000, p.344). En définitive, la quête de sens démocratique est un combat de tous les jours. Et, s'agissant de l'Afrique, la quête de sens trouve dans la démocratie d'opinion une issue pour asseoir durablement une démocratie qui fasse place à tous les citoyens – électeurs, débats, et abstentionnistes. C'est en intégrant ces nouveaux modèles de participation que la démocratie sera plus inclusive.

Bibliographie

Akines Francis et Zina Ousmane (2016), L'État face aux mouvements sociaux en Afrique, in *Revue projet – chercheur* n° 355, p. 83-88.

Bussy Florent (2019), *Les élections contre la démocratie*, Paris, Editions libres et solidaires.

Conseil de l'administration publique (2010), *La confiance dans la démocratie*, La Haye.

Duhamel Olivier, et Meny Yves (dir.) (1992), *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, Presses universitaires de France.

Gauchet Marcel (2000), *La démocratie contre-elle-même*, Paris, Gallimard.

Hermet Guy (1993), *Culture et démocratie*, Paris, Alain Michel.

- Kokoroko Dodzi (2009), « Les élections disputées : réussites et échecs », « Pouvoirs » n° 129.
- Lelievre Henry (dir.) (1998), *Demain l'Afrique : Le cauchemar ou l'espoir*, Paris, Ed. Complexe.
- Manin Bernard (1995), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Calmann-Lévy.
- Meledje Djedro Francisco (2009), « Le contentieux électoral en Afrique » « Pouvoirs » n° 129.
- M'rad Hatem (2015), *La gouvernance : entre le citoyen et le politique*, Paris, L'Harmattan.
- Mukonde Musulay Pascal (2016), *Démocratie électorale en Afrique subsaharienne. Entre droit, pouvoir et argent*, Genève : Globethics.net, 2016.
- Reybrouck David Van (2014), *Contre les élections*, Paris, Actes Sud.
- Rosanvallon Pierre (2000), *la démocratie inachevée* Paris, Gallimard.
- Saidou Abdoul Karim (2017), Modes d'alternances et consolidation démocratique en Afrique, dans Afrilex, *Revue d'étude et de recherche sur le droit et l'administration dans les pays africains*.
- Seri Jean-Jacques (2016), La problématique des élections en Afrique : causes et manifestations des crises électorales. Dans *Rev. hist. archéol. afr.*, GODO GODO, N° 27
- Tocqueville Alexis de (1981), *De la démocratie en Amérique*, tomes I et II, Paris, Garnier-Flammarion